



LE MAGAZINE DE VOTRE ORGANISATION PROFESSIONNELLE

3 LE MOT DU PRÉSIDENT

- "Climat et Résilience" pour les uns ... "Luxe calme et volupté" pour les autres.....

5 À LA UNE

- Entretien avec Christophe Discostanzo, président du conseil de métier Transport Routier de Marchandises

7 L'ACTU

- Le Programme EVE reconduit jusqu'en 2023
- TMS Pros et Risques Chimiques PROS : l'Assurance Maladie - Risques professionnels lance deux programmes majeurs pour protéger les salariés
- 4e édition du Trophée des routiers : les inscriptions sont ouvertes
- Ensemble, disons haut et fort que nous sommes fiers de nos métiers !
- #ObjectifJeunes : entrepreneurs, engagez-vous pour l'emploi des jeunes

13 EN RÉGION

- Écotaxe régionale : l'OTRE Ile-de-France rencontre Valérie Péresse
- Une action en faveur des femmes dans le transport

15 EN ENTREPRISE

- Ferrari France, le transporteur international de valeurs se développe en France
- Peixoto & Fils investit dans des véhicules propres

17 ILS NOUS ACCOMPAGNENT

- La sécurité routière au cœur d'un partenariat entre l'OTRE et SNCF Réseau
- H2P au service de la profession du Transport

Le mot du Président

“Climat et Résilience” pour les uns ... “Luxe, calme et volupté” pour les autres...

Depuis le 29 mars dernier, les députés examinaient, en séance publique, le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets plus connu sous l'appellation « Climat et résilience ». L'adoption article par article a eu lieu et s'est achevée ce vendredi 16 avril.

Le vote solennel aura lieu le 4 mai.

Mais déjà, et avant la discussion au Sénat, dans un [communiqué de presse commun](#), les organisations professionnelles du transport routier de marchandises ont dénoncé, une fois de plus, l'irréalisme des mesures envisagées pour le transport routier de marchandises et souligné le fait qu'avec les mesures votées, ce sont les Français qui vont devoir payer la facture finale et les camions étrangers qui vont rouler ! À l'œuvre, encore et toujours, le tropisme fiscal et hexagonal de ce gouvernement à l'instar de ceux de l'ancien monde que, pourtant, il dénonce.

Toujours, et avec constance, l'OTRE continue de le dénoncer.

Près de 7 000 amendements ont été déposés. Au cours du temps législatif programmé de 45 heures sur ce texte dont la discussion s'est achevée ce 16 avril, quelques-uns inspirés par notre organisation professionnelle ont été soutenus. Sans succès. Si la démocratie participative est à l'honneur selon le Premier ministre dans l'exposé des motifs de la Loi, la parole et les remarques des corps intermédiaires représentatifs que nous sommes ont été négligées. Seules ont comptées les 149 propositions, qui ont été remises au Gouvernement le 21 juin 2020 par la Convention citoyenne et ce malgré ses graves défauts d'organisation, dont le Président de la République s'est engagé à en mettre en œuvre 146 par voie réglementaire, législative ou toute autre modalité adaptée.

Qui conteste l'urgence climatique ? Personne de sensé ! Surtout pas le secteur du transport routier qui a démontré depuis plusieurs années son engagement sur la réduction des GES.

Mais malgré cela, l'obsession fiscale prévaut.

Le titre III de « Climat et Résilience » contient des dispositions visant à réduire les émissions du transport routier de marchandises par la suppression progressive, à l'horizon 2030, du mécanisme fiscal de nivellement européen sur la TICPE dont bénéficie le gazole consommé par les poids lourds. Au surplus, il prévoit de légiférer par ordonnance pour permettre la mise en place par les régions d'une contribution spécifique assise sur le transport routier de marchandises.

Rien pour apporter une solution planifiée, pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique. Toujours et encore la punition et la répression ! Aucune approche étayée de projections chiffrées, avec un calendrier réaliste, du remplacement des flottes de véhicules par des motorisations dites « propres ».



Alexis Giberques ©OTRE

À titre d'exemple, quand disposera-t-on de réseaux appropriés d'avitaillement pour distribuer l'énergie ? Et quelles énergies, quelles motorisations, seront véritablement disponibles en masse, avec quel bilan carbone, à quel coût ? Qui paiera tout cela ?

Quand comprendra-t-on enfin que nos camions font bien partie de la solution, et ne sont pas un problème, pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone à horizon 2050 tout en maintenant une croissance maîtrisée de l'économie, tout en répondant aux besoins de nos consommateurs ?

En 2030 les objectifs seront loin d'être atteints. La seule chose concrète imaginée par le gouvernement : instaurer des taxes, encore des taxes, toujours des taxes ! Aucune imagination. Rien d'utile. Rien de constructif. Vous avez dit « Démocratie participative » ?

Que le secteur peine déjà à se remettre d'une concurrence européenne féroce et où le pavillon français a perdu 80% de ses parts de marché à l'international en 20 ans, le gouvernement ne s'en soucie guère. Pourtant dans ce « en même temps » emblématique du pouvoir, on dit vouloir conserver la maîtrise des secteurs stratégiques pour garantir la souveraineté nationale. On ouvre grandes les portes aux pavillons étrangers. Pour ces derniers, c'est moins « Climat et Résilience » que le « Luxe, calme et volupté » cher à Baudelaire dans son invitation au voyage.

Attaque directe à la compétitivité de nos presque 40 000 PME, vitales à la poursuite de notre économie, que ce soit en temps de crise sanitaire ou non. Attaque directe aux emplois stables qu'elles garantissent aujourd'hui, et ceux qu'elles auraient pu faire naître demain. Attaque directe au pouvoir d'achat des Français, au porte-monnaie desquels ces errements mèneront forcément. Enfin, c'est une attaque directe contre la véritable transition énergétique maîtrisée de notre secteur, que nous appelions de nos vœux depuis longtemps. Pourquoi cette hypoacousie gouvernementale ?

Le gouvernement ne nous a pas écouté.

Il ne fait pas de doute qu'il va nous entendre !



À la une

Feuille de route, crise sanitaire, Loi Climat & Résilience

Entretien avec Christophe Discostanzo, récemment élu à la présidence du conseil de métier Transport Routier de Marchandises à l'OTRE.

Quelle est votre feuille de route ?

Christophe Discostanzo : L'élection à la Présidence du Conseil de métier Transport de Marchandises (TRM), fait suite à l'élection le 8 décembre dernier d'une équipe à l'occasion de la nouvelle mandature qui s'ouvre pour 4 ans. Ma feuille de route est inspirée de celle annoncée par notre Président Alexis Gibergues le 2 février 2021.

Dans le respect des valeurs de notre organisation patronale, je serai très attentif au dialogue permanent avec nos membres. « La parole est aux adhérents » doit être la marque de fabrique de notre conseil de métier et c'est le gage que nos demandes et notre vision soient ensuite fidèlement relayés en interne et externe.



Les deux sujets principaux qui s'imposent à nous sont **la transition énergétique** et **la transposition du paquet mobilité**. La transcription du paquet mobilité c'est l'espérance de générer une marge de manœuvre pour redonner de la compétitivité à nos entreprises qui subissent la concurrence déloyale des pavillons étrangers. Les textes ont été votés, nous devons être vigilants à ce que leurs processus de mise en œuvre se déroulent normalement. Il faudra ensuite être partie prenante dans tous les travaux de transposition et faire en sorte que chaque mesure puisse être

contrôlable par les organismes de contrôle et les forces de l'ordre. Pour cela, les technologies du numérique ont un rôle à jouer avec leur systématisation et automatisation.

Par ailleurs, nous devons relever le défi de l'image du métier du TRM et pour cela nous devons être entendus des organismes publics et de l'opinion publique de sorte que nos propositions puissent faire consensus et ainsi attirer de plus en plus d'entreprises. Nous devons également comprendre et transposer dans notre organisation de travail et nos outils, les attendus des plus jeunes.

Comment se porte le secteur en cette période de crise sanitaire ?

C.D : La crise a des conséquences très diverses selon le type d'activité développée au sein du transport en général, en particulier au sein du TRM.

L'activité est en recul de 10 à 15% en 2020 selon les sources

Ceci pourrait être jugé comme un faible recul compte tenu du contexte mais au-delà de la diminution des flux, ce qui a été et qui demeure le plus difficile et impactant pour l'économie des entreprises est la remise en cause conjoncturelle permanente des organisations. Elles ont eu à faire face à de nombreux bouleversements au cours de ces derniers mois, tout en ne pouvant compter que sur elles-mêmes face à la désorganisation générale des pavillons étrangers. Être à la fois acteur de second rang et ne pas bénéficier spontanément du minimum de bienveillance par exemple de services minimums de restauration et d'accès aux sanitaires posent question, et entraînent de la lassitude. Pour autant à l'OTRE nous avons été actifs face à ces situations et n'avons eu de cesse d'interpeller les pouvoirs publics pour que nos professionnels soient accompagnés le mieux possible.

Notre profession doit être reconnue au niveau qu'elle mérite.



Christophe Discostanzo ©OTRE

C'est pourquoi l'enjeu de l'image est déterminant, nous devons faire en sorte que soit ancrée dans la pensée collective que notre transport doit être fort et que son autonomie doit être acquise aux entreprises du territoire en toute indépendance des pavillons étrangers.

Le projet de loi Climat & Résilience entend supprimer le remboursement partiel de la TICPE et instaurer une écotaxe régionale. Cela vous inspire-t-il un abandon total de la profession par le Ministère ?

C.D : Évoquer un abandon total de la profession de la part du Ministère ne me paraît ni adapté, ni juste. Nous constatons en revanche que parmi les divers modes de transport, Aérien, Maritime, Fluvial, Ferroviaire et Routier, le Routier n'est pas une priorité pour le ministère. J'en veux pour preuve que le projet de contrat sur la transition énergétique que nous avons appelé de nos vœux dès l'automne 2018, ne s'est en fait jamais concrétisé, alors même que le projet de loi Climat & Résilience a prospéré dans sa construction.

Ce contrat, dans son ultime version de projet de la fin de l'année 2020, reprenait bien l'essentiel de nos idées, mais entendait fixer un échéancier à l'horizon 2030 de la fin du remboursement partiel de la TICPE. Ceci rendait alors impossible sa signature que ce soit par nous et par les autres organisations professionnelles. Pour autant, nous poursuivons dans la construction, tout en nous opposant très clairement au chapitre III articles 30 à 32 du projet de loi.

Sur l'initiative de l'OTRE, et grâce à l'insistance de la profession dans sa globalité, le ministère a ouvert une task force*.

- * Réaliser un véritable état des lieux de l'usage que la profession fait de ces véhicules ;
- * Faire un état, à date, de l'offre de solutions alternatives qui existent pour les professionnels en matière de véhicules et en matière d'énergie alternatifs ;
- * Faire connaître, en prospective sur un jalonnement de 2025 à 2050, les perspectives des constructeurs et des distributeurs d'énergie afin de pouvoir imaginer la façon dont les professionnels pourraient s'adapter pendant cette période et tendre vers une zéro émission ;
- * Établir en corolaire des points 2 & 3 ce que sera l'évolution des coûts de revient pour nos entreprises et les nécessaires niveaux d'aide à l'investissement pour la transformation du parc.

Les travaux doivent être restitués à la fin du premier semestre et démontreront, à l'évidence, que tout ne sera pas réglé pour 2030. Ils permettront, nous l'espérons de donner à la profession et à l'ensemble de la filière une réelle perspective et un calendrier à long terme, au-delà des 10 prochaines années.

Le Programme EVE reconduit jusqu'en 2023

L'OTRE, signataire et très engagée dans le Programme EVE, se félicite de l'initiative du ministère de la Transition écologique et du ministère chargé des Transports, et de l'Agence de la transition écologique (ADEME), de poursuivre le programme pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs pour une nouvelle période de trois ans.

Un programme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des activités de transport routiers et de voyageurs.



Nous encourageons nos adhérents à rejoindre ce dispositif.

De nombreux adhérents de l'OTRE se sont déjà engagés dans ce programme par la signature de chartes de sensibilisation et de labellisation. Leur engagement se traduit souvent par le renouvellement de leur parc, et chaque fois qu'une offre des constructeurs répond à leur usage, par l'investissement dans des véhicules propres au Gaz ou à l'électrique, ou le développement des biocarburants. Leur engagement permet d'engager leur entreprise dans une démarche vertueuse contribuant à améliorer leur empreinte carbone, à participer favorablement à la transition énergétique du transport routier et de se préparer aux nouvelles contraintes des zones à faibles émissions (ZFE) dans les grandes villes françaises.



Le [Programme EVE 2](#) vise à poursuivre la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des acteurs professionnels du transport routier et de la logistique afin d'améliorer leur performance énergétique et environnementale.

[ÉcoCO2](#) va poursuivre sa mission d'accompagnement des entreprises du transport routier de marchandises et de voyageurs pour permettre d'aboutir à la signature ou au renouvellement de nombreuses chartes d'engagement volontaire et de labellisation d'entreprises. Des webinaires réguliers sont proposés sur des thématiques environnementales avec des témoignages d'entreprises, signataire de la charte Objectif CO2. Le prochain webinaire répondra à la question « Comment réduire l'impact environnemental du transport et construire des chaînes logistiques durables ? » le 4 mai prochain : [n'hésitez pas à vous inscrire](#).

TMS Pros et Risques Chimiques PROS

L'Assurance Maladie - Risques professionnels lance deux programmes majeurs pour protéger les salariés

Thierry Fassenot, ingénieur conseil à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a accepté de répondre à nos questions sur ces campagnes de prévention des Troubles Musculosquelettiques et des risques chimiques.



Les troubles musculosquelettiques coûtent cher à votre entreprise

Pourriez-vous nous présenter ces deux campagnes ?

Thierry Fassenot : Les campagnes de prévention [TMS Pros](#) et [RC Pros](#) sont destinées à toutes les entreprises. Plus de 5000 entreprises en France, les plus concernées en terme d'exposition des salariés à des risques chimiques sont accompagnées par notre réseau de caisses régionales. L'Assurance Maladie - Risques professionnels met à disposition de ces entreprises un espace internet pour les aider à évaluer leurs risques chimiques en développant cette analyse dans le contexte de leur métier pour mettre en place des actions de prévention adaptées.

« Notre but est d'améliorer la performance des entreprises, les conditions de travail et la santé des salariés », souligne Thierry Fassenot.

Aujourd'hui une deuxième campagne est mise en œuvre concernant le programme TMS Pros lancé en 2014. Les troubles musculosquelettiques, touchant les salariés de nombreux secteurs professionnels, représentent 87 % des maladies professionnelles en France, 95 % dans la branche transport logistique et 15% des accidents générant une lombalgie. Ils entraînent également des absences correspondant à 107 000 ETP (équivalent temps plein) et 1 milliard d'euros de cotisations par an pour les entreprises.

22 millions journées de travail perdues chaque année à cause du mal de dos et des TMS.

Face à cela nous proposons aux entreprises une démarche complète [en ligne](#) complétée par un accompagnement des préventeurs de notre réseau. L'objectif est de leur apporter des solutions concrètes à la suite de l'élaboration d'un projet de prévention personnalisé et adapté à l'entreprise.

TMS Pros : nous accompagnons 7850 entreprises.

Quelle est la tendance constatée ces dernières années dans nos secteurs en matière de TMS et d'accidentologie ?

T.F : La pyramide des âges a un rôle majeur, plus la population au travail est vieillissante, plus le risque augmente. Les TMS ont stagné mais la gravité est plus importante et a augmenté. Par ailleurs, nous notons une baisse de sinistres dans les entreprises que nous accompagnons, cela est encourageant et positif pour les programmes.

Prévenir les risques est une priorité. Quel message souhaitez-vous adresser aux entreprises en matière de prévention ?

T.F : J'incite les entreprises à faire un état des lieux et à répondre aux interrogations qu'ont les salariés en matière de douleurs physiques ou de difficultés à réaliser le travail. Grâce à nos programmes de prévention, les entreprises peuvent anticiper et avoir une vision globale avec la mise en place d'un projet et ainsi, ne pas répondre au coup par coup après les accidents. Le secteur du transport et de la logistique est très touché par les maladies professionnelles et les accidents, en témoigne d'ailleurs son taux de cotisation qui est bien plus élevé que la moyenne.



4e édition du Trophée des routiers

Le plus grand concours professionnel du transport routier de marchandise de Carcept Prev, AFT, AFTRAL et OPCO Mobilités revient cette année avec une nouvelle édition, repensée pour répondre à des conditions sanitaires strictes.

Après un an de report, le [Trophée des routiers](#) revient pour rendre hommage aux conducteurs, acteurs fondamentaux et en première ligne de la crise sanitaire que nous connaissons depuis maintenant un an. Les conducteurs de poids lourds, les salariés des entreprises de transport routier de marchandises et titulaires d'un permis C et/ou CE valide et de la Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) sont invités à participer à cet événement pour devenir Le Meilleur Routier de France.

Les [inscriptions sont officiellement ouvertes](#) jusqu'au 25 juin 2021 !

Depuis la première édition, 700 candidats dont 34 femmes représentant 12 régions et près de 80 départements en France, se sont affrontés lors des compétitions. Les candidats et leurs entreprises valorisent, tout au long des étapes régionales et lors de la finale, le savoir-faire et l'exemplarité de la filière en matière de prévention au travail, qu'elle soit axée sur la sécurité routière, l'environnement ou encore la santé.

Devenez le meilleur conducteur routier de France !



LE TROPHÉE DES
ROUTIERS 2021



Cliquez pour découvrir le teaser

Le grand gagnant se verra offrir un séjour d'une semaine pour 2 dans la destination de son choix et tous les finalistes régionaux, un weekend en Europe.

Dans chaque région, les 20 premiers inscrits seront sélectionnés et s'affronteront durant une journée pour tenter de devenir LE meilleur conducteur de leur région lors d'épreuves théoriques et pratiques. La grande finale opposera les 12 gagnants régionaux en région parisienne, la date sera communiquée très prochainement.

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

carcept prev
GROUPE KLESIA

PRENEZ LE BON VIRAGE POUR VOTRE SANTÉ AVEC TRANSPORTEZ-VOUS BIEN !

Parce que vous nous êtes indispensables, le programme de prévention Transportez-Vous Bien vous accompagne pour améliorer votre capital santé !



ET SI VOUS PASSIEZ À L'ACTION DÈS MAINTENANT ?

Testez un des 5 coaching téléphoniques réalisés par des professionnels de santé. En toute confidentialité et sans frais.

MON COACHING CARDIO

MON COACHING SOMMEIL

MON COACHING NUTRITION

MON COACHING DOULEURS CHRONIQUES

MON COACHING ACTIVITÉ PHYSIQUE

tvb.carcept-prev.fr

Transportez-Vous Bien

Plus d'informations sur le programme au 09 70 824 825 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 18h)

Carcept Prévoyance, Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale, dont le siège social est situé 4 rue Georges Picquart à Paris (17ème), enregistrée sous le numéro SIREN 248 855 388.

Ensemble, disons haut et fort que nous sommes fiers de nos métiers !



L'association [Le Monde du Transport Réuni](#), créée en septembre 2019, a pour mission de valoriser les métiers du transport et de la logistique. L'objectif est d'améliorer l'image souvent peu flatteuse qu'à le grand public de notre secteur et de susciter des vocations chez les plus jeunes. Son Président, Eric Bernard, affirme que le rôle de l'association est de "montrer avec justesse le transport tel qu'il est et de révéler au plus grand nombre l'invisible".

Comment s'y prend-elle ?

Grâce au soutien et à la mobilisation de leurs adhérents et partenaires, ils mettent en œuvre des actions autour de 7 grandes thématiques : découverte du secteur et des différents métiers, déconstruction des préjugés, équité homme-femme, amélioration des conditions de travail des salariés et de la considération de leur écosystème, montrer l'utilité et l'importance du transport dans la société, faire connaître la plateforme de recrutement et aider les entreprises à s'ouvrir sur l'extérieur. Exemple de vidéo : [cliquez](#)

Comment sont financées leurs actions ?

Indépendante et apolitique, l'association compte uniquement sur les adhésions des transporteurs, des salariés du monde du transport ainsi que sur ses partenaires. Afin de rassembler au maximum la profession et que le montant de l'adhésion ne soit pas un frein, la cotisation est calculée en fonction de l'effectif de l'entreprise. [Pour les rejoindre](#)

Une [plateforme de recrutement](#) dédiée aux métiers du transport et de la logistique.

Parce que c'était une volonté de la part de la profession de se doter d'un outil performant qui tient compte des spécificités de ses métiers, l'association a créé la plateforme [letransportrecrute.fr](#) qui permet à ses adhérents de publier gratuitement leurs offres d'emploi. Actuellement, le site compte 250 offres d'emploi et près de 5000 profils inscrits.



Curieux d'en savoir plus ?

Retrouvez toutes les informations sur leur site internet et/ou [abonnez-vous à la newsletter](#) pour suivre l'actualité de l'Association.



#ObjectifJeunes

Entrepreneurs, engagez-vous pour l'emploi des jeunes !

« *Les jeunes sont l'avenir de nos entreprises. La crise sévère qui nous frappe, les éloigne de l'emploi depuis un an, alors mobilisons-nous !* » a déclaré François Asselin, président de la CPME.

Face à ce constat sans appel, l'organisation patronale des TPE-PME françaises s'est alliée avec leboncoin emploi, le premier site d'emploi en France, pour lancer l'opération #ObjectifJeunes, en partenariat avec l'OTRE.

Notre ambition est double : donner un coup de pouce aux jeunes en recherche d'emploi et faciliter aux TPE-PME qui en ont besoin, l'embauche de candidats ciblés en les faisant bénéficier de la gratuité des annonces sur leboncoin emploi.



Pour utiliser ce dispositif, c'est très simple :

Recrutez un jeune qui débute dans la vie active, pour un stage, une alternance ou un emploi :

- Vous avez accès à des annonces gratuites et ciblées sur leboncoin emploi jusqu'au 25 avril 2021
- La visibilité de votre annonce est propulsée en renseignant le hashtag #ObjectifJeunes dans le titre de votre annonce, lorsque vous la publiez.

PME, pour recruter c'est [ici](#)

TPE, pour recruter c'est [ici](#)

Pour en savoir plus : [consulter le kit](#)



TPE-PME

mobilisez-vous pour les jeunes ! Recrutez-les sur leboncoin Emploi avec la CPME !*



*Valable du 17 mars au 25 avril 2021. Conditions d'éligibilité disponibles sur [leboncoinsolutionspro.fr/actualites/parteneriat-cpme/](#)

En région

Une action en faveur des femmes dans le transport

En collaboration avec l'AFT et le Pôle Emploi de Boucau, l'OTRE des Pays de l'Adour a organisé une action intitulée « Le transport au féminin », le 8 mars, en symbole à la journée internationale des droits des Femmes.

Retour sur cet événement avec Julien Dupouy, Catherine Hiet, Myriam Milin-Audren, de Pôle Emploi.

Pourriez-vous nous présenter l'action « Le transport au féminin » qui s'est déroulée le 8 mars dernier ?

Nous avons consacré une journée d'information sur le secteur du transport routier auprès des femmes. Durant la matinée, l'entreprise *Les Transports Robert*, ainsi qu'une future salariée sortant d'une formation de conducteur routier de marchandises sur porteur (permis C), ont pu apporter un éclairage sur le transport routier de marchandises et répondre à toutes les interrogations des participantes.

L'après-midi était réservé au transport routier de voyageurs, en présence de l'entreprise *Le Basque Bondissant* avec une de ses conductrices. Le principal objectif de cette action était de sensibiliser ce public féminin vers les métiers de la conduite.

Pourquoi avez-vous décidé de vous unir pour coorganiser cette rencontre ?



©OTRE Pays de l'Adour



Nous travaillons en synergie avec l'OTRE des Pays de l'Adour et l'AFT et avons déjà monté de nombreux projets ensemble sur des actions d'orientation, de formation et de recrutement. C'est donc de manière naturelle que nous nous sommes rapprochés pour construire ensemble cette belle initiative.

La connaissance par l'OTRE des Pays de l'Adour, des besoins des entreprises et le travail de valorisation des métiers du transport effectué par l'AFT facilitent la promotion et le ciblage des demandeurs d'emploi intéressé(e)s par ce secteur.

Les femmes sont encore peu présentes dans le monde du transport, cette journée vous a-t-elle semblé encourageante ? Pourquoi ?

Tout à fait, cette action a connu un joli succès avec la participation de 40 femmes qui ont pu recueillir des informations sur les métiers du secteur. Elles ont été satisfaites de cette rencontre et particulièrement des échanges avec les salariées présentes. De plus, les employeurs ont apprécié de mettre en lumière leurs activités et décrire leurs quotidiens.

Par ailleurs, certaines participantes ont pu rapidement valider leur projet de réorientation grâce à la mise en place d'immersion professionnelle.

Écotaxe régionale : l'OTRE Ile-de-France rencontre Valérie Péresse

Alexis Gibergues, Président de l'OTRE nationale et d'Ile-de-France, et sa délégation ont été reçus le 26 mars dernier par Valérie Péresse, Présidente de la Région sur l'éventuelle restauration de la taxe régionale enterrée en octobre 2014.

La contribution fiscale régionale dite « écotaxe régionale » refait surface dans le projet de loi Climat et Résilience issu de la Convention Citoyenne sur le Climat, actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale et a suscité la colère de la profession.

Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France a exprimé son souhait de la rétablir suite à la traversée massive et quotidienne de milliers de poids lourds en transit sur le territoire francilien, entraînant ainsi du trafic et de la pollution. Consciente qu'elle ne pourra pas taxer certains camions et en dispenser d'autres, une telle mesure étant discriminatoire en droit, elle entend compenser cette taxe par des aides aux entreprises franciliennes pour renouveler leur parc et développer un réseau de distribution en énergie alternative au diesel, essentiel avec l'arrivée des zones à faibles émissions (ZFE).

Partageant en partie ce constat, Alexis Gibergues, soutenu par une délégation de professionnels franciliens, a tenu à rappeler que les pays ayant instauré une écotaxe territoriale n'ont constaté aucune baisse du nombre de poids lourds circulant sur leurs routes. Cette mesure jugée purement fiscale ne répond aucunement à la transition énergétique et à l'objectif d'un transport routier décarboné au regard des conclusions faites par nos voisins européens. Par ailleurs, l'OTRE Ile-de-France a mis en garde sur un potentiel effet inverse recherché aboutissant à un accroissement de la congestion par une circulation plus massive de Véhicules Utilitaires Légers (VUL) et une fraude au cabotage.

L'OTRE Ile-de-France s'oppose au principe d'une écotaxe régionale, intolérable pour les entreprises du secteur.

Les entreprises de transports routiers de marchandises participent pleinement aux financements des infrastructures avec le paiement de la taxe à l'essieu ou la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Par ailleurs, elles font déjà preuve d'éco-responsabilité par un renouvellement régulier et fréquent du parc camion très jeune, mais également chaque fois qu'une offre constructeur répond à un usage spécifique, par le développement de véhicules à énergie alternative. C'est par exemple le cas du Groupe Noblet dirigé par Laurent Galle, vice-président de l'OTRE Ile-de-France, qui a dépassé les objectifs à dix ans de la Cop 21 grâce à ses investissements dans des camions de petits tonnages et des engins au BioGNV et électriques.



©OTRE IDF

Taxer le donneur d'ordre ou le consommateur et non le transporteur.

La délégation francilienne a suggéré à Valérie Péresse de revoir la taxe aux donneurs d'ordre ou aux consommateurs plutôt qu'aux transporteurs qui ne répondent qu'à un besoin. Ces échanges riches ont laissé la Présidente perplexe sur le sujet, qui mérite davantage de réflexion afin d'éviter de pénaliser financièrement les entreprises franciliennes.

Valérie Péresse est invitée à venir débattre aux côtés de professionnels lors de la journée professionnelle de l'OTRE Ile-de-France, le 8 juin prochain. À suivre, donc.

En entreprise

Peixoto & Fils investit dans des véhicules propres

Frédéric Peixoto, co-dirigeant de Holding Peixoto et Président de l'OTRE Pays de l'Adour, nous donne sa vision sur les énergies alternatives dans le transport routier.

Pourriez-vous nous présenter votre entreprise ?

Frédéric Peixoto : Notre société, que je dirige aujourd'hui avec mon frère et ma sœur, a été créée il y a 30 ans par mon père, Manuel PEIXOTO. Elle est spécialisée dans le transport sous température dirigée et plus particulièrement dans la distribution, le groupage en fruits et légumes et le transport international. Nous sommes implantés sur six sites via les filiales transports Touzé (Guingamp), transports Nougarede (Moissac – Marmande), Norpeitrens (Portugal), Peixoto Bordeaux Gironde (Beychac et Caillau) et transports Peixoto et fils (St Vincent de Tyrosse).



©Peixoto

En effet, à notre petit niveau nous avons réduits considérablement nos émissions de CO². L'autre point essentiel est l'origine du carburant, dans le cadre du BIOGNC, il est produit par les déchets des agriculteurs à qui nous transportons la marchandise qu'ils produisent ... la boucle est bouclée.

L'utilisation d'énergies alternatives constituent-elles un argument commercial ; Comment réagissent vos clients ?

F.P : Nos clients sont heureux et fiers que leurs marchandises soient transportées avec des véhicules propres. Certains d'entre eux sont fortement engagés dans des démarches de réduction de CO² et nous les accompagnons grâce à notre expérience et notre expertise dans ce domaine.

Comment voyez-vous l'évolution des énergies alternatives dans l'avenir et l'évolution des matériels ?

F.P : Il n'y aura pas une seule alternative car il existe une multitude de spécificités que techniquement il sera compliqué de développer. Il faudra un mix énergétique afin de répondre au mieux aux enjeux écologique de demain tout en garantissant une continuité dans le service que les transporteurs apportent au quotidien à leurs clients.

Ferrari France, le transporteur international de valeurs se développe en France

Michele Burini, Directeur-Général de la branche française du groupe Ferrari accompagné de la Présidente de la filiale Ferrari Sécurité France, Anne-Lyse Allard-Vanderzoilmen, nous présentent leur entreprise de transport de valeurs et leur activité à haut risque.

Pouvez-vous nous présenter votre entreprise ?

Notre entreprise est spécialisée dans la distribution de bijoux et de produits de luxe qui offre des solutions uniques dans la gestion logistique de marchandises de grande valeur. Le Groupe présent dans 50 pays et sur tous les continents, dispose en France d'une flotte de 30 véhicules pour répondre à toutes les demandes de nos clients. Nos clients sont de grands groupes de l'industrie du luxe, des marques prestigieuses, des horlogers haut de gamme, des fabricants et distributeurs de bijoux. Le groupe Ferrari offre partout dans le monde des services personnalisés sur mesure basée sur la réactivité, la discrétion et la sécurité.

La crise sanitaire a-t-elle impactée votre activité ?

Nous avons été impactés au niveau du personnel avec la gestion de cas covid recensés dans nos structures, un protocole sanitaire strict a été mis en place afin de limiter son impact sur l'activité et de protéger nos salariés.

Le mode de fonctionnement du Groupe Ferrari France a dû changer en raison des complications, voire de l'impossibilité de trouver des compagnies aériennes capables de faire des envois cargo de valeurs. Par ailleurs, nous avons constaté une croissance des flux exports et une baisse des flux imports, due à la fermeture des boutiques de luxe et une disparition des touristes étrangers en France qui sont les principaux acteurs de nos flux pour les produits de grande valeur.

Nous avons développé un réseau de transport terrestre afin de couvrir une grande partie de la France.

Avant la crise, notre priorité était de privilégier l'aérien et le volet international, aujourd'hui nous avons su rebondir avec la mise en place d'un nouveau service pour palier à cette problématique aérienne.



©Ferrari

« On a su s'adapter et favoriser le transport routier national », souligne Michele Burini.

Comment voyez-vous l'avenir du Transport de valeurs ?

Nous sommes optimistes concernant l'avenir du secteur, le luxe est un monde à part qui nécessite des besoins et services particuliers. Par ailleurs, de nouveaux modes de transports vont se multiplier avec la transition énergétique. Certifiée ISO 14001, notre entreprise est sensible à la réduction de son empreinte carbone et engagée dans une démarche volontaire de réduction de nos impacts environnementaux.

Des véhicules hybrides et électriques vont compléter notre flotte cette année.

Ils nous accompagnent

La sécurité routière au cœur d'un partenariat entre l'OTRE et SNCF Réseau

Alexis Gibergues, Président de l'OTRE, et Luc Lallemand, Président Directeur Général de SNCF Réseau, ont signé le 14 avril dernier une charte de partenariat pour améliorer la sécurité lors des franchissements de passages à niveau par les autocars et les camions.

SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, et l'OTRE font de la sécurité routière une priorité absolue. Au travers d'une charte commune, ils ont décidé de s'engager pour sensibiliser les professionnels du transport routier sur les règles à respecter pour franchir, en sécurité, les passages à niveau et favoriser la transmission des signalements relevés par les conducteurs.



Luc Lallemand et Alexis Gibergues lors de la signature en visioconférence le 14 avril 2021 ©OTRE

Avec l'ensemble des acteurs, l'OTRE s'investit afin de faire diminuer les accidents de la route.

« Informer, prévenir, signaler, sont les trois actions fortes qui nous engagent au travers de cette charte, dans le but commun de sauver des vies », Alexis Gibergues, Président de l'OTRE.

[Lire le communiqué de presse](#)



« Tout ce qui sert la sécurité est bénéfique. Ce partenariat essentiel illustre la volonté de SNCF Réseau de se rapprocher toujours plus des acteurs du transport routier pour servir cette cause », Luc Lallemand, PDG de SNCF Réseau.

CHIFFRES CLÉS

Le transport routier français c'est :

- 308 milliards de tonnes-kilomètres parcourues pour la livraison de marchandises
- 2 millions d'élèves chaque jour
- plus de 2,5 millions de touristes par an.

Les passages à niveau :

- 15 038 passages à niveau sur le réseau ferré national exploité
- 120 millions d'euros par an consacrés à la maintenance
- 16 millions de véhicules par jour
- Près de 800 000 euros à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès du grand public
- 98% des accidents routiers aux passages à niveau sont dus aux mauvais comportements des usagers de la route.

LE 100% ÉLECTRIQUE POUR TOUS LES MÉTIERS



GENERATION
Z.E.

Notre nouvelle gamme de véhicules 100% électriques répond à tous les besoins des professionnels intervenant en milieu urbain. Nos véhicules sont adaptés aux zones à faibles émissions. Ils sont adaptés à tous les métiers et vous accompagneront jusqu'au dernier kilomètre.



renew-trucks.fr



H2P au service de la profession du Transport

Stratégie, innovation, feuille de route : Benoit Aujay, Directeur Général des filiales B2PWeb et S2PWeb du Groupe H2P nous dit tout.



Pouvez-vous présenter l'évolution de vos produits ?

Depuis 2010, H2P ne cesse de proposer des outils et services innovants pour la gestion quotidienne des entreprises de transport et de la logistique. La filiale [B2PWeb](#) avec sa célèbre bourse de fret est devenue un acteur important pour le complément de chargement des véhicules depuis plus de 10 ans.

325 000 camions peuvent être connectés en même temps sur B2PWeb.

Avez-vous d'autres pistes de réflexion en matière de dématérialisation ?

Nous disposons d'une cellule R&D, d'une cellule veille technologique et d'un Lab innovation spécialisé dans l'innovation technologique interne. Nous souhaitons être capables d'aller nous-mêmes proposer des solutions innovantes à nos clients. Plusieurs pistes sont en cours de réflexion et l'OTRE, membre du conseil d'administration H2P, peut également juger sur l'intérêt des petites entreprises qu'elle représente.

©B2PWeb

Par cette bourse de fret, nous réalisons des contrôles tous les ans pour les commissionnaires en transports et voituriers afin de s'assurer de leurs qualifications. C'est à partir de cela qu'est née en 2015 la plateforme de gestion documentaire [GedTrans](#) appartenant à la filiale S2PWeb regroupant également GedMouv et eProtocole. Elle répond à un besoin légal qui est le devoir de vigilance, notamment par le suivi des documents légaux et obligatoires que doivent avoir en leur possession les transporteurs.

S2P Web présente également sur le marché européen avec 20 000 clients

Nous avons continué à nous agrandir en 2018 avec la création de [GedMouv](#), solution de traçabilité qui simplifie le suivi des informations de livraison entre les transporteurs et leurs donneurs d'ordre. Mais aussi avec [eProtocole](#) l'année suivante qui est un service de dématérialisation des protocoles de sécurité.

Vous avez récemment établi une nouvelle feuille de route 2021-2022, pourriez-vous nous en dire plus ?

En effet, nous avons établi 4 axes majeurs. Premièrement, la commercialisation début 2022 d'une plateforme communautaire, destinée aux entreprises et commissionnaires de transport et où seront inscrits leurs prix, services ou encore qualifications. Le développement de nos partenariats pour pouvoir prendre des « bricks informatiques » chez un tiers et de pouvoir l'intégrer à une offre globale.

Troisièmement et grâce à une sensibilisation de l'OTRE, nous souhaitons proposer aux artisans et TPE des offres packagées et adaptées à leurs capacités financières. Enfin, renforcer notre présence auprès des organismes de formation afin d'accueillir les étudiants sur la profession et de leur proposer gratuitement tous les outils innovants que l'on a développé.

Groupe promotrans

Promotrans forme des experts dans
7 domaines d'activité, des formations
diplômantes, qualifiantes ou certifiantes !

- TRANSPORT DE MARCHANDISES
- TRANSPORT DE PERSONNES
- MANUTENTION & LOGISTIQUE
- SUPPLY CHAIN
- MAINTENANCE DE VÉHICULES INDUSTRIELS
- BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS
- SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ACCÉLÉREZ VOS COMPÉTENCES !

GRUPE PROMOTRANS SIEGE
12 rue cabanis
01 53 34 33 33
contact@promotrans.fr - www.promotrans.fr

Directeur de publication : Alexis GIBERGUES

Rédactrice en chef : Samira BOUZAGHOU

Comité de rédaction : Philippe BONNEAU, Laure DUBOIS, Jean-Marc RIVÉRA, Fabrice WACKENIER

Conception et mise en page : Samira BOUZAGHOU

Avec la participation de : Anne-Lyse Allard-Vanderzoilmen, Benoit Aujay, Michele Burini, Clara Dépêcher, Christophe Dicostanzo, Julien Dupouy, Thierry Fassenet, Catherine Hiet, Myriam Milin-Audren, Audrey Moine, Frédéric Peixoto et Yann Viguié.

Siège social :

Organisation des Transporteurs Routiers Européens
29, rue Robert Caumont - 33049 BORDEAUX CEDEX
43 bis route de Vaugirard - 92190 MEUDON
Téléphone : 01 53 62 83 40
Courriel : communication@otre-direction.org



Depuis plus de 15 ans nos équipes et nos solutions vous accompagnent au quotidien



Optimisez vos chargements ou trouvez le meilleur partenaire transport grâce à votre Bourse de Fret



Gagnez du temps dans la gestion de vos documents transport et respectez vos obligations légales.



Améliorez votre offre de services et donnez de la visibilité à vos clients grâce à la traçabilité mutualisée.



Positionnez votre flotte sur une carte et suivez le social de vos conducteurs avec Map&Truck.



Protégez votre fond de commerce et partagez de manière sécurisée vos données de géolocalisation avec vos clients.



Simplifiez « vous » la gestion et le partage des protocoles de sécurité.



Mutualisez la gestion de vos palettes en faisant un geste pour la planète.